

#### Cercle National des Armées

Paris, le 5 septembre 2022 N° 97/CNA/DIR

#### **NOTE DE SERVICE**

OBIET

: organisation des élections des membres du conseil

d'administration (CA) du Cercle national des armées (CNA) pour le

mandat 2022-2025.

RÉFÉRENCES

: a) arrêté du 15 juin 2022 relatif à la tutelle et au conseil

d'administration du Cercle national des armées ;

b) note d'organisation du CNA du 22 décembre 2017.

P. JOINTES

: 5 annexes.

Les élections des nouveaux membres du conseil d'administration (CA) du Cercle national des armées (CNA) se dérouleront sur les sites de Balard, de Paris-École militaire (PEM) et du CNA du 11 au 13 octobre 2022.

La présente note a pour objet d'en préciser la vocation et les modalités d'organisation.

#### COMPOSITION DU CA ET DURÉE DU MANDAT

Conformément à l'arrêté de référence a), le conseil d'administration du CNA se compose de douze membres (dix élus et deux désignés), d'un président et d'un vice-président.

Les deux membres non élus sont des membres désignés en qualité de représentants de l'État. La composition des membres du conseil d'administration s'articule comme suit :

#### Représentants de l'État:

- le directeur central du service du commissariat des armées (DCSCA) ou son représentant ;
- le chef du service de l'action sociale des armées (ASA) ou son représentant.

#### Membres élus par les membres de droit :

- deux représentants, officiers d'active de l'armée de terre ;
- un représentant, officier d'active de la marine nationale ;
- un représentant, officier d'active de l'armée de l'air et de l'espace ;
- un représentant, officier d'active de la direction générale de l'armement (DGA);
- un représentant, officier d'active de la gendarmerie nationale ;
- un représentant, officier d'active, issu du corps militaire du contrôle général des armées (CGA), du service de santé des armées (SSA), du service de l'énergie opérationnelle (SEO), du service du commissariat des armées (SCA), du service d'infrastructure de la défense (SID) ou du service de la justice militaire.

#### Membres élus par les membres adhérents :

- deux représentants des fonctionnaires de catégorie « A » ou personnels civils de rang équivalent du ministère des armées ;
- un représentant des membres adhérents autorisés par le conseil d'administration.

Pour chaque membre élu, deux suppléants sont élus par odre de votes reçus.

Si, au cours du mandat, un membre élu cesse d'exercer ses fonctions, le mandat de son remplaçant est limité à la période restant à courir.

Les membres sont élus pour un mandat de 3 ans, à compter de la proclamation des résultats du vote. Ce dernier est renouvelable, sous la condition d'une remise au vote à l'échéance.

#### 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

#### 3. PRÉROGATIVES DU CONSEIL D'AMINISTRATION

Outre l'application de l'article R. 3412-11 du code de la défense, le conseil d'administration du CNA délibère des points prévus par l'arrêté de référence a).

#### 4. APPEL À CANDIDATURE

L'appel à candidature sera publié le 05 septembre 2022 via le site Internet du CNA. Le service communication du gourverneur militaire de Paris (GMP) est sollicité pour, à compter de cette date, relayer ledit appel par les canaux de communication internes du ministère des armées.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 septembre 2022 à 12h00. Les documents à déposer par chaque candidat sont la fiche de candidature (cf. ANNEXE I) dûment remplie ainsi que le justificatif d'appartenance au collège représenté, prévu au 2) de la présente note. Ces documents sont à retourner au CR1 Rodolphe PETITJEAN à l'adresse « diradjoint@cnaparis.com ».

La liste des candidats sera communiquée à compter du 05 octobre 2022 par le CNA (site internet) et par la cellulle communication du GMP (messagerie électrique et autres canaux).

## 5. DÉROULEMENT ET MODALITES PRATIQUES DES ÉLECTIONS

#### 5.1. Déroulement global

Les élections se dérouleront du 11 au 13 octobre 2022 sur quatre sites, à raison d'un bureau par site :

- le CNA, sur toute la durée des élections, de 10h00 à 16h00.
- les deux parcelles de Balard (Victor et Valin), le 12/10/2022 de 11h00 à 14h00 ;
- Paris-École ilitaire (PEM), le 13/10/2022 de 11h00 à 14h00.

## 5.2. Désignation et rôle des assesseurs

Le CNA sera autonome pour l'organisation des élections qui se dérouleront sur place.

S'agissant des bureaux de vote extérieurs, ceux-ci seront tenus par des membres de la réserve citoyenne du GMP. Le bureau des relations extérieures du GMP veillera à l'affectation de deux assesseurs par bureau de vote, sur toute la durée d'ouverture des bureaux.

Ces assesseurs auront la charge d'installer, désinstaller et contrôler les opérations de vote.

Pour chaque bureau de vote, un des deux assesseurs sera désigné responsable du bureau. Une liste répartissant les assesseurs et les responsables de bureau sera transmise au CNA. Celle-ci devra également mentionner leurs coordonnées téléphoniques et adresses électroniques.

#### 5.3. Organisation logistique

Le CNA se chargera de coordonner la mise en œuvre avec les différents services en charge du soutien des sites concernés.

En l'occurrence, le COMILI ainsi que la division conduite du soutien (DCS) seront sollicités, respectivement pour les sites de Balard et de PEM, afin :

- d'identifier les lieux propices à l'implantation des bureaux de vote ;
- de permettre l'accès au site pour les assesseurs, le président du comité de contrôle et la directrice du CNA;
- de fournir, pour chaque bureau de vote les matériels suivants :
  - 4 tables (ou 2 tables et 1 isoloir);
  - o 2 chaises;
  - o 4 panneaux ou grilles (pour l'affichage des candidatures).

Le CNA fournira en complément les petits matériels suivants :

- les bulletins de vote ;
- les fiches de candidatures (à exposer);
- les feuilles d'émargement ;
- les urnes ;
- des enveloppes classiques petit format;
- des enveloppes en kraft armé;
- des stylos ;
- du matériel adhésif;
- une paire de ciseaux.

Des paniers repas seront également fournis par le CNA au profit des assesseurs.

Une fiche complémentaire détaillant l'organisation logistique des journées de vote sera remise aux assesseurs par le CNA en amont de l'évènement.

#### 5.4. Détail du déroulement des élections

Le jour des élections, l'électeur qui se présente doit pouvoir justifier de manière non équivoque de son collège d'appartenance et de son lieu affectation par tout document ou écrit comprenant une photo (carte d'identité militaire, CIMS, badge permanent, carte de membre du CNA).

Les assesseurs doivent être en mesure de disposer des noms et prénoms de l'électeur, de sa qualité d'officier ou personnel civil de catégorie « A » (ou personnel de rang équivalent) du ministère des armées ou de la carte de membre adhérent du CNA. Ces éléments sont reportés par l'électeur sur la feuille d'inscription et d'émargement (cf. ANNEXE II) et vérifiés par les assesseurs.

Ces derniers remettent alors à l'électeur une enveloppe et un bulletin correspondant à son collège (une couleur différente par collège) et l'électeur se dirige dans l'isoloir, ou dans l'espace prévu à cet effet, pour y choisir son candidat.

Après avoir fait son choix (une seule case doit être cochée), il insère son bulletin dans l'enveloppe mise à disposition, sort de l'isoloir et dépose son enveloppe dans l'urne placée sur la table. Il signe ensuite la feuille d'inscription et d'émargement (Cf. annexe II).

À l'heure de clôture du bureau, les assesseurs vident les urnes dans des enveloppes en kraft armé, notent dessus le nombre de bulletins qu'elles contiennent, puis les referment soigneusement.

Enfin, ils remplissent et signent la feuille d'émargement de fin d'opération de vote (Cf. annexe III).

Une fois récupérées par la direction du CNA, les enveloppes et les feuilles d'émargement sont conservées dans le bureau de la directrice dans un coffre-fort, jusqu'au dépouillement.

# 6. COMITÉ DE CONTRÔLE, DÉPOUILLEMENT ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les opérations de dépouillement auront lieu le 13 octobre à la fermeture du bureau de vote du CNA, sous la vigilance du président du comité de contrôle.

Le général adjoint engagements (GAE) auprès du GMP et président du conseil d'administration (PCA) est désigné président du comité de contrôle. Il s'assure de la bonne conformité du dépouillement et du comptage des votes.

Pour être retenu, chaque bulletin de vote doit comporter les grade, nom, prénom, fonction et/ou affectation de chaque candidat.

Sont déclarés nuls les bulletins comportant des signes tels que :

- un changement de nom;
- un rajout de nom ;
- une absence de croix ou plusieurs croix cochées ;
- des ratures manifestes ;
- des inscriptions contraires au but du vote.

Le président du comité de contrôle signe le décompte numéraire établi à l'issue des opérations de dépouillement pour en attester la véracité (Cf. annexe IV).

Les élections sont entérinées par le report des titulaires et suppléants par ordre de nombre de votes reçus décroissants sur le document nommé « résultats finaux » (Cf. ANNEXE V). Ce document est signé conjointement par le président du comité de contrôle et la directrice du CNA. Les résultats sont officialisés par note de service, puis communiqués le 14 octobre aux intéressés par courrier électronique et rendus publics sur le site du CNA. Enfin, le 17 octobre marque la date officielle de début de mandat pour les nouveaux membres élus.

#### 7. SUITES POST-ÉLECTIONS

Une séance d'information et de présentation générale du CNA sera proposée aux membres récemment élus en semaine 45 et/ou 46, ce afin de leur permettre d'avoir une vision global du fonctionnement du CNA et de leurs prérogatives.

Un conseil d'administration devrait avoir lieu en fin d'année, la date étant laissée à discrétion du PCA.

Le commissaire principal Marion Diaz directrice du cercle national des armées,

## **ANNEXE I**

# CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERCLE NATIONAL DES ARMÉES (MANDAT 2022 – 2025)

ARMEE DE	TERRE		·····
MARINE NA	TIONALE		
ARMÉE DE L'AIR			
DIRECTION	GENERALE DE L'ARMEMENT		
GENDARME	RIE NATIONALE		·
CGA / SSA /	SEO / SCA / +		
·	CE DE LA JUSTICE MILITAIRE		***************************************
	NAIRE DE CATÉGORIE A DU MINARM OU PERSO	NNELS	
	ANG EQUIVALENT		
MEMBRE AD	PHÉRENT DU CNA		
Grade	:		
Nom	:		
Prénom	:	остичення	annonne
Affectation	:	phot	:0
Fonctions	:	0.0000	venteentee
Adresse	:		
Téléphone	:		
Mail	:		
Profession de	e foi (10 lignes maximum) :		

#### **ANNEXE II**

# ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERCLE NATIONAL DES ARMEES 2022-2025

## FEUILLE D'INSCRIPTION ET D'ÉMARGEMENT

N° MEMBRE ADHERENT ou COLLEGE (actif)	GRADE (actif)	NOM	PRENOM	AFFECTATION (actif)	SIGNATURE

## **ANNEXE III**

# ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERCLE NATIONAL DES ARMEES 2022-2025

# FEUILLE D'ÉMARGERMENT DE FIN D'OPÉRATION DE VOTE

JOURNEE DU:		octobre 2022	
SITE :		Cercle national des armées (CNA)	
		Balard (Victor)	
		Balard (Valin)	
		Ecole militaire	
OBSERVATION	ONS EV	VENTUELLES:	
PRESIDENT:		SIGNATURES:	
-			
ASSESSEURS	S:		
-			
-			
-			

#### **ANNEXE IV**

# ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERCLE NATIONAL DES ARMEES 2022 - 2025

# RESULTAT DES DECOMPTES NUMERAIRES FINAUX DE LA PERIODE DE VOTE DU 11 AU 13 OCTOBRE 2022

# **COLLÈGE DES MEMBRES DE DROIT**

## ARMÉE DE TERRE

Nombre de votes		

## **MARINE NATIONALE**

Nombre de votes

# ARMÉE DE L'AIR

Grades / Noms	Nombre de votes

# **GENDARMERIE NATIONALE**

Grades / Noms	Nombre de votes

# DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

Nombre de votes

# CGA, SCA, SSA, SID, SEO, SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Grades / Noms	Nombre de votes

# COLLÈGE DES MEMBRES ADHÉRENTS

# FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A OU PERSONNELS CIVILS DE RANG EQUIVALENT

Grades / Noms	Nombre de votes

# **MEMBRES ADHÉRENTS**

Grades / Noms	Nombre de votes

## **ANNEXE V**

# ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERCLE NATIONAL DES ARMEES 2022-2025

# **RÉSULTATS FINAUX**

AF	ARMEE DE TERRE				
✓	TITULAIRES:				
	- -	( voix) ( voix)			
✓	SUPPLEANTS:				
	- - -	( voix) ( voix) ( voix)			
<u>M/</u>	ARINE NATIONALE				
✓	TITULAIRE:				
	-	( voix)			
✓	SUPPLEANTS:				
	-	( voix) ( voix)			

✓	TITULAIRE:		
	-	( voix)	
✓	SUPPLEANTS:		
	- -	( voix) (	
GENDARMERIE			
✓	TITULAIRE:		
	-	( voix)	
✓	SUPPLEANTS:		
	- -	( voix) ( voix)	
<u>DGA</u>			
✓	TITULAIRE:		
	-	( voix)	
✓	SUPPLEANTS:		
	- -	( voix) ( voix)	

**ARMEE DE L'AIR** 

# CGA, SCA, SSA, SEO, SID, SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

✓	TITULAIRE:	
	-	( voix)
✓	SUPPLEANTS:	
	- -	( voix)
FC	NCTIONNAIRES DE CATEGORIE	« A » OU PERSONNELS CIVILS DE RANG
EC	QUIVALENT	
✓	TITULAIRES:	
	- -	( voix)
✓	SUPPLEANTS:	
	- - -	( voix) ( voix) ( voix)
ME	EMBRES ADHERENTS	
✓	TITULAIRE:	
	-	( voix)
<b>√</b>	SUPPLEANTS:	
	- -	( voix) ( voix)

## **SIGNATURES**

PRESIDENT DU COMITE DE CONTROLE :

DIRECTEUR DU CERCLE NATIONAL DES ARMEES :

## LISTE DE DIFFUSION

## **DESTINATAIRES**:

- GMP
- GAE
- Cabinet du GMP (bureaux relations extérieures et service communication)

# <u>COPIES</u> :

- CNA
- archives